

Compte rendu de réunion du Comité Local d'examen de Projets

Objet : Fonds de Gestion Economique d'Urgence pour la Guinée Bissau (FGEU)

Lieu : Salle de conférence PNUD, Bissau

Date : Mardi 30 décembre 2003

Participants :

| N° | Prénoms et noms | Institution |
|-----|---------------------|---------------------------|
| 1. | João Queirós | Ambassade du Portugal |
| 2. | Jean-Pierre Sanchez | Ambassade de France |
| 3. | Samba Nauana | Min. Affaires Et. |
| 4. | Ernest Miranda | Ambassade du Bresil |
| 5. | Suleimane Seidi | MEF |
| 6. | Gilbert Pouho | Banque Mondiale |
| 7. | Marc Thill | Union Européenne |
| 8. | Gaston Fonseca | FMI |
| 9. | Augusto B. Viega | UNICEF |
| 10. | Armando Jubana | Sec. d'État Adm. Pub. |
| 11. | Valentin Traoré | PNUD |
| 12. | Julia Barai | BCEAO |
| 13. | Sory Cissé | BCEAO |
| 14. | Nama Kamara | BCEAO |
| 15. | João Cardoso | BCEAO |
| 16. | Selomey Yamadjako | PNUD |
| 17. | Géraldine Arias | Système des Nations Unies |
| 18. | Martim Maya | PNUD |
| 19. | Esperance Alfama | PNUD |
| 20. | Fanta Robalo | PNUD |

Résumé des travaux:

La réunion a été présidée par Monsieur Martim Maya, Représentant Résident a.i. du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et s'est articulée autour des points suivants :

1. Présentation du projet «Fonds de Gestion Economique d'Urgence pour la Guinée Bissau»
2. Appréciation du document de projet
3. Précisions et explications complémentaires

I. Présentation du projet «Fonds de Gestion Economique d'Urgence»

La présentation du FGEU s'est faite en quatre points :

- **Genèse du projet**

En janvier 2003, le Groupe Consultatif Ad Hoc de l'ECOSOC sur la Guinée-Bissau et le Groupe de Travail du Conseil de Sécurité sur la Prévention et la Résolution des Conflits en Afrique ont proposé que la communauté internationale apporte une réponse immédiate et novatrice en termes de financement et de coordination de l'aide. Avec l'appui du FMI, de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement, le Gouvernement de la Guinée Bissau a formulé en novembre 2003 un Budget

d'Urgence pour 2004. En raison d'un large écart dans son financement¹, le Gouvernement a également préparé un Plan de Gestion Economique d'Urgence (PGEU) destiné à répondre aux besoins les plus urgents de la population, et requérant l'assistance de la communauté internationale.

Le PNUD a ainsi établi le Fonds de Gestion Economique d'Urgence (FGEU) pour servir d'organe de réception des contributions des donateurs Sous la forme d'un Trust Fund multi-donateurs faisant office de mécanisme de coordination du financement, permettant au Gouvernement de la Guinée-Bissau de combler l'écart de financement du Budget d'Urgence 2004, mais également de faire face à d'autres dépenses prioritaires et à des projets d'assistance technique dans les secteurs clés lorsque nécessaire.

- **Rôle du FGEU**

Le financement du FGEU permettra de couvrir les domaines suivants:

- Salaires et rémunérations des fonctionnaires, en particulier dans les secteurs sociaux, et dans les secteurs clés touchant au bien-être des populations tels que l'eau et l'énergie.
- Dépenses courantes essentielles aux activités des secteurs prioritaires.
- Dépenses budgétisées identifiées par les donateurs du FGEU comme étant admissibles au financement à partir de leur contribution.

Les principes fondamentaux du FGEU basés sont sur : (i) l'appui au processus politique en cours ; (ii) le soutien aux efforts du Gouvernement dans l'amélioration de la gouvernance et de la responsabilité fiscale ; (iii) le principe de coordination au sein de la communauté internationale ; (iv) les dispositions de gestion qui doivent assurer intégrité et responsabilité dans l'attribution et l'utilisation des fonds.

- **Rôle du PNUD dans l'administration du FGEU**

En sa qualité d'administrateur, le PNUD :

- établira et maintiendra les registres et comptes appropriés afin d'identifier les différentes contributions au Fonds, les engagements ainsi que les recettes et déboursements ;
- sera en droit de refuser le financement d'une activité lorsque des doutes seront soulevés quant à l'utilisation des fonds qui en sera faite ;
- contrôlera l'exécution budgétaire des activités et vérifiera les dépenses financées à partir du FGEU pour les dépenses récurrentes ;
- fera des contrôles réguliers afin de s'assurer de la cohérence du paiement des salaires avec la procédure du registre du personnel et les listes corrigées convenues entre le PNUD et le Secrétariat d'Etat à l'Administration Publique ;
- contrôlera l'application des fonctions de certification du registre du personnel dans différents Ministères par des consultations régulières et fréquentes avec le Ministère de l'Economie et des Finances et d'autres Ministères.

- **Arrangements institutionnels et rôle des comités**

Un Comité de Gestion comprenant les plus hautes fonctions du Ministère de l'Economie et des Finances et du PNUD sera responsable de l'attribution des fonds FGEU, sur la base du programme d'activités élaboré dans le contexte du plan des flux de trésorerie du budget 2004.

Un Comité d'Orientation composé des représentants des donateurs, de la Banque Mondiale, de l'Equipe de pays des Nations Unies et du Gouvernement sera chargée d'évaluer la performance des activités et de fournir des conseils stratégiques au Comité de Gestion. Il se réunira sur une base trimestrielle à Bissau afin d'analyser les progrès dans la mise en place des activités financées par le Trust Fund.

II. Appréciation du document de projet

Il ressort des appréciations des participants que les améliorations suivantes doivent être apportées au document :

¹ Le FMI estime l'écart de financement à approximativement 10 milliards FCFA (17,5 millions US\$) pour le Budget d'Urgence 2004.

- La référence à la réunion de Paris du 18 décembre 2003 devra être faite dans le corps du document et non en annexe (point 3 annexe 1) tel que proposé ;
- Le FMI a rappelé que son appui se ferait au travers d'une assistance technique et qu'il ne pouvait être explicitement mentionné comme « partenaire responsable », et souhaité que les amendements nécessaires soient portés au document.

Tous les participants ont salué la pertinence de ce projet, considéré comme étant un cadre idéal de gestion et de soutien dans un pays en proie à de grandes difficultés. Il a en outre été souligné qu'il constitue une base crédible et favorable à la mobilisation de ressources et de soutiens additionnels et qu'il est fondamental qu'il soit mené et exécuté avec la plus grande rigueur.

III. Précisions et explications complémentaires

La question de la rigueur et du contrôle des paiements a été longuement évoquée, ainsi que le rôle à jouer pour ce faire par le Comité de Trésorerie.

Le représentant du Ministère de l'Economie et des Finances a produit la circulaire n°67/03 du 16 décembre 2003 annonçant par décret la constitution dudit comité, composé de :

- Un représentant de la BCEAO, Président du Comité de Trésorerie
- Un représentant du Ministère de l'Economie et des Finances
- Un représentant du PNUD
- Un représentant de la Direction Générale des Douanes
- Un représentant de la Direction Générale des Contributions et Impôts
- Un représentant de la Direction Générale du Budget

Il a été rappelé l'importance du dialogue entre les différents partenaires. La BCEAO, en tant que Président du Comité devra fournir au PNUD de façon hebdomadaire des informations sur : (i) les flux enregistrés au niveau des comptes du Trésor ; (ii) les allocations de fonds sur la base des besoins discutés au niveau du Comité. Le comité devra pouvoir opérer lors de chacune de ses réunions une réconciliation entre comptes des services des douanes et des impôts. L'information portée sur le déficit de financement permettra d'évaluer la contribution du FGEU au financement du déficit.

Des éclaircissements ont été apportés par le Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères sur la gestion des recettes des passeports qui échappait jusqu'alors au contrôle. Des précisions ont en outre été fournies par le représentant du Ministère de l'Economie et des Finances sur les anciennes pratiques ne répondant pas aux exigences de contrôle des recettes et échappant au contrôle de la Direction des Impôts, et précisé que des mesures seront prises par le Gouvernement.

Il a été souligné en outre la nécessité d'ouvrir un autre compte au Trésor avec l'assistance de la BCEAO, l'existant étant dévolu aux dépenses courantes.